

# *Les camps français d'internement. L'internement en France 1938-1946 (Doctorat d'État)*

Denis Peschanski\*

Centre d'histoire sociale du XXe siècle  
CNRS UMR 8058 Université - Panthéon-Sorbonne Paris 1  
9 Rue Malher 75181 PARIS CEDEX 04  
<http://histoire-sociale.univ-paris1.fr/>

## **Pour citer la thèse à partir de sa version numérique en libre accès [TEL OAI AO-CSD]**

Peschanski Denis, 2009/02/18, *Les camps français d'internement. L'internement en France 1938-1946*, tel-00XXXXXX\*\*, 952 p. [facsimile hors ill. & cart., 2000, Thèse de doctorat d'État en Histoire, direction Antoine Prost, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 3 vol., 948 p., bibliogr. pp. 898-948, index.. Num. national de thèse 2000PA010665].

\*\* {{rajouter le numéro identifiant à 6 chiffres qui figure en marge à gauche du document}}

## **Résumé**

Entre février 1939, date de l'ouverture du premier camp d'internement administratif, et mai 1946 date de la fermeture du dernier, quelque 600 000 personnes se sont retrouvées enfermées non pas pour des délits ou des crimes qu'elles auraient commis mais pour le danger potentiel qu'elles représenteraient pour l'Etat et/ou la société. Quatre logiques successives se sont succédé : l'exception (1938-1940), l'exclusion (1940-1942), la déportation (1942-1944), à nouveau l'exception (1944-1946). Ainsi s'enchaînent des périodes et des logiques différentes pour un phénomène unique. On notera que souvent il s'agissait pour les gouvernements français de répondre à une contrainte externe, ce qui tend à privilégier une approche « fonctionnelle » du phénomène. Mais, une fois la contrainte acceptée, il y avait plusieurs possibles et le choix de l'internement répondait alors, souvent, à des préconstruits idéologiques. Le plan choisi rend compte à la fois de ces coupures chronologiques et des continuités (étude de la société des internés, de la garde, de l'opinion et de l'environnement immédiat, de la topologie même des camps).

*Histoire; Seconde Guerre mondiale; France; opinion; résistance; communisme; juifs; déportation; camps; archives; tsiganes; réfugiés espagnols; Vichy; épistémologie*

## **Abstract**

### **French Internment camps. The internment in France 1938-1946**

From the beginnings in February 1939, to the closing of the last camp, in May 1946, I estimate that there were 600,000 internees in around 200 centres, not for offences or crimes which they would have made but for the potential danger that they would represent for the State and/or the society. Internment policies were governed by four successive logics : exception (1938-1940), exclusion (1940-1942), deportation (1942-1944), and again exception (1944-1946). These different periods and logics for a single phenomenon are connected. It will be noted that often it was a question for the French governments of answering an external constraint, which tends to privilege a "functional" approach of the phenomenon. But, once the constraints accepted by French State, there were several possibilities and the choice of the internment is linked, often, with ideological "préconstruits". The structure of this "doctorat d'Etat" gives an account at the same time of these chronological cuts and continuities (study of the company of the internees, the guard, the opinion and the immediate social environment, the topology of the camps).

*History; Second World War; France; Opinion; Resistance; Communism; Jews; Deportation; Camps; Archives; Gypsies; Spanish refugees; Vichy; epistemology*

## **Précisions**

Doctorat d'Etat soutenu le 30 novembre 2000 en Sorbonne (salle Liard). **Président du jury** : François Bédarida (directeur de recherche émérite au CNRS). **Directeur de thèse** : Antoine Prost (professeur, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne). **Autres membres du jury** : Jean-Pierre Azéma (IEP Paris), Robert Frank (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), José Gotovitch (Université libre de Bruxelles), Pierre Laborie (directeur d'études, EHESS). Le jury a attribué la mention « Très bien » (mention correspondant à « très honorable avec félicitations à l'unanimité » pour le doctorat nouveau régime).

**Version partielle publiée in** : Peschanski Denis, 2002, *La France des camps. L'internement en France 1938-1946*, Paris, Gallimard (coll. La suite des temps, dir. Pierre Nora), 456 p. ISBN 978-2-07-073138-1.

---

\* [peschan@univ-paris1.fr](mailto:peschan@univ-paris1.fr)

Contributeur Open Acces Self-archiving – <http://hal.archives-ouvertes.fr/aut/Denis+Peschanski/>

En 2002, D.P. était membre de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP), CNRS UPR301 -<http://www.ihtp.cnrs.fr/>

## **Résumé**

En imbriquant découpage chronologique et analyse thématique, nous signalions les deux interrogations principales et récurrentes du texte : quelle est la part de la continuité des politiques publiques et l'importance des ruptures ? Quelles règles régissent le fonctionnement du système internemental ? La réponse à ces questions passe par la mesure du phénomène et le constat de sa diversité. Au total, ce furent 600 000 personnes qui se retrouvèrent un temps plus ou moins long derrière les barbelés des camps français d'internement entre février 1939 et mai 1946.

### **QUATRE POLITIQUES SUCCESSIVES**

L'internement et l'hébergement jusqu'à la chute de la Troisième République et la débâcle répondirent à une logique d'exception où fut prégnante la conjoncture courte et surprenante, de même que fut traditionnellement improvisée la réponse des gouvernants. Pour autant, on repère sans mal, à l'amont, des objectifs politiques et des présupposés idéologiques, tandis qu'à l'aval des habitudes étaient prises dans l'administration et dans l'opinion.

La rupture est bien là avec l'occupation allemande et, plus encore peut-être, avec l'installation d'un régime ultra à Vichy. Jusqu'en 1942 c'est la politique de Vichy qui prévalut en matière d'internement, comme prévalut une logique d'exclusion qui fut au cœur de son projet. En cela, il y a bien une différence de nature entre la Troisième République finissante et le régime de Vichy. Le cas allemand est plus complexe puisque, au début tout au moins, l'occupant n'usa guère de l'internement pour conforter sa présence. Le mélange de présupposés idéologiques et d'impératifs sécuritaires préside au cas particulier que constitua l'internement des Tsiganes à la demande de l'occupant. Cependant, au moins pour les Juifs et pour les politiques, le printemps 1942 constitua un tournant. Dès lors les objectifs des Allemands prévalurent, avec la mise en œuvre de la solution finale en France et le durcissement de la politique sécuritaire.

Les camps ne disparurent pas avec la retraite allemande. La sécurité, la volonté de solder les comptes et de construire sur des bases solides le nouveau régime, justifiaient un internement, jugé quoi qu'il en soit comme exceptionnel.

### **LES LIMITES DU VOLONTARISME**

Il faut aussi signaler les limites d'une approche strictement volontariste de la politique des pouvoirs. Il y a les cas où l'internement répondit clairement à un projet idéologique, où il en fut comme la mise en œuvre. Dans d'autres on prit des mesures d'exception pour faire face à une situation exceptionnelle, mais prévue. Enfin, il y eut la réponse à une contrainte extérieure. Tout cela plaide, on l'aura compris, pour une approche « fonctionnaliste », pour autant qu'on sache nuancer. Si la conjoncture fut essentielle dans le processus, intervenait nécessairement une décision politique, car il y avait toujours un choix entre divers possibles.

### **LE MONDE DE L'INTERNEMENT**

L'équilibre du système passait, côté direction, par l'utilisation de diverses procédures de contrôle et de régulation et, côté internés, par l'acceptation de la durée et la gestion du quotidien. La contradiction la plus aiguë tenait au fait que la survie morale et, souvent, physique étaient en général conditionnée par cette acceptation et cette gestion.

Pour l'administration, trois ressorts sont à privilégier : le devoir d'obéissance, la volonté d'affirmer la souveraineté de l'État français, considéré comme légitime, sur l'ensemble du territoire et l'utopie technocratique. À tous les échelons, la presque démission de l'État dans la gestion des camps se traduit dans l'état de la garde. Les difficultés pour recruter et plus encore pour conserver des gardiens furent criantes.

Côté internés, ce qui frappe en premier lieu c'est la diversité des populations concernées. L'histoire a ajouté à cette diversité des antagonismes profonds. L'analyse de fichiers montre, en outre, que, sauf exception, la règle est bien dans le mouvement incessant. Il y a plus de camps où l'on passe que de camps où l'on reste. L'expérience partagée ne gomme pas les différences et les antagonismes, bien au contraire en général.

La question des œuvres d'assistance s'est posée à l'époque et, plus encore, dans les dernières décennies (French Doctors) : ces œuvres participèrent-elles, contre leur gré s'entend, à la réalisation des projets criminels nazis ? Les organisations les plus efficaces furent aussi celles qui, très rapidement, combinèrent actions légales et illégales. Les comportements différents montrent à la fois qu'il faut nuancer le tableau et qu'il n'y avait pas de fatalité de l'acceptation.

S'il s'agit d'appréhender les réactions de l'opinion, l'entreprise est autrement plus aléatoire. On peut repérer trois variables discriminantes : distinguer la population qui vit autour des camps de la société dans son ensemble ; associer la chronologie et la catégorie d'internés ; considérer le statut de l'internement. Au total, que l'affaire fût « française », que l'internement fût perçu comme le fait du seul État français, et la place était libre à la diversité des opinions ; que l'affaire fût considérée comme « allemande », comme pour l'internement et la déportation des Juifs à partir de l'été 1942, et la condamnation tombait, comme elle tombait alors sur toutes les formes de l'oppression et de l'occupation.

Il fallut longtemps pour intégrer la France des camps dans la mémoire sociale. La publication du livre de Robert Paxton sur *La France de Vichy* au début des années 1970 constitua sans conteste un tournant majeur, mais en ce qu'il annonçait un bouleversement postérieur, la « paxtonisation » de la mémoire sociale qui caractérise la France depuis le début des années 1990.